

Feuille d'Avis du district de Courtelary

Edition du 17 janvier 2020

Bureau de vote

Vont faire partie du bureau de vote du dimanche 9 février 2020, Mmes et MM Brea Nicole, Seipelt Julia, KämpfJonas et Boinay Guillaume.

Délégations

M. Thierry Sartori représentera la commune lors de l'assemblée générale de la Société coopérative pour le ravitaillement en eau du Sergent, le jeudi 30 janvier prochain au chalet Mont-Crosin. M. Richard Habegger représentera la commune à l'assemblée générale de la Fanfare de Villeret, le jeudi 6 février 2020.

Participation extraordinaire

La Fondation pour les frais d'intervention des communes dans les situations extraordinaires (AFI) versera à la commune une participation de 4'100.50 francs pour les frais en rapport aux intempéries du 3 janvier 2018 et 2'802.45 francs pour celles du 4 juin 2018.

PAE des Faverges

Le plan d'aménagement des eaux (PAE) des Faverges qui prévoit le réaménagement du lit du ruisseau, sa remise à ciel ouvert, le raccordement de nouveaux drainages et l'aménagement d'une buse métallique sera publié en mai afin qu'une décision globale puisse être prise en été 2020. Le début des travaux est agendé à l'automne 2020.

Recensement de la population

Au 31 décembre 2019, le nombre d'habitants à Villeret était de 928. 449 hommes (-1) et 479 femmes (-2), soit 3 habitants de moins qu'à fin décembre 2018. La population compte 776 Suisses et 152 étrangers. En 2019, 65 arrivées, 10 naissances, 73 départs et 5 décès ont été enregistrés. La commune compte 46 personnes du Portugal, 26 de France, 21 d'Italie, 11 d'Espagne, 6 de Belgique, 6 de Pologne, 4 d'Allemagne, 4 du Brésil et 28 qui proviennent d'autres pays.

PGA

L'Office des eaux et des déchets promet le versement d'une subvention de 6'633 francs pour la réalisation des travaux du plan général d'alimentation en eau devisé à 26'500 francs.

Analyse de l'eau

Le rapport d'analyse réalisé par RuferLab suite à notre prélèvement du 18 décembre 2019 à la Rue de la Bergerie 14 a donné les résultats suivants : Température mesurée

in-situ : 8.4°C ; Escherichia coli / germe(s)/100ml : 0 ; Entérocoques / germe(s)/100ml : 0 ; Germes aérobies / germe(s)/ml : 0. Dans le réseau, une eau est considérée comme potable au point de vue bactériologique lorsqu'elle ne contient ni Escherichia coli, ni Entérocoques dans 100 ml et moins de 300 germes aérobies par ml.

Le Conseil municipal

Villeret, le 13 janvier 2020